

**2015:10:05
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 5^e jour du mois de octobre 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec-.très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015
4. Lecture et adoption des comptes de septembre 2015
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Municipalité de St-Ambroise : demande d'appui dossier fusion des OMH à la MRC
 - 5.2 Demande de commandite calendrier 2016-2017 Association personnes handicapées visuelles de la région 02 Inc. (50\$)
 - 5.3 Municipalité de Saint-Fulgence : demande d'appui pour conserver poste d'agent de développement auprès du nouveau FDT
 - 5.4 Invitation Saint-Félix-D'Otis 2 oct. 15
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Délégation convention collective (Jérémi/Emmanuel/Mairesse)
 - 6.2 MRC du Fjord : invitation DG concernant le plan de gestion des matières résiduelles : mardi 6 oct.
 - 6.3 MRC : demande résolution mandater la MRC d'aller en appel d'offres conjoint pour l'achat de bacs recyclage et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale
 - 6.4 Amendement règlement 14-285 relatif à un programme d'aide financière aux entreprises
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 7.1 Cours de RCR (6 personnes à 55 \$)
 - 7.2 Appel de candidatures fin de semaine de garde
 - 7.3 MRC : formation pompiers pour 2016 : aide financière offerte (demande résolution)
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)
 - 8.1 Priorité travaux de voirie 2015
9. URBANISME
 - 9.1 Acceptation plan cadastral lot 29-1, Rang 1 est : Marc-André Boudreault/Renée-Claude Morin
 - 9.2 Acceptation plan cadastral lot 16-2 nord, chemin St-Étienne : Nicolas Lachance/Isabelle Tardif Audy
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Publicité cahier spécial Symposium
 - 10.2 Âge D'Or, demande de subvention
 - 10.3 Station Mont-Édouard : programme de gratuité cartes de saisons (1 000\$)
 - 10.4 Club de motoneige du Fjord : Souper-bénéfice 7 novembre Rivière- Éternité : 30 \$/billet

11. VARIA

11.1 Pompe Saguenay : remplacement de 2 pompes (33 643,80 + taxes)

12. Rapport des dossiers municipaux

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:10:183 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2015:10:184 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 septembre 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2015:09:185 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **19 206.36 \$** pour l'année financière **2015**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2015:10:186 DEMANDE SHQ DOSSIER FUSION DES OMH À LA MRC
(C.M. Art. 83)**

- CONSIDÉRANT** une rencontre, le 8 juin 2015, des directeurs des offices municipaux d'habitation des municipalités du Saguenay ayant des habitations à loyer modique avec le centre de services de Saguenay;
- CONSIDÉRANT** les possibilités envisagées par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) de fusionner les petits Offices Municipaux d'Habitation (OMH) en les regroupant au sein d'entités régionales;
- CONSIDÉRANT** la lourdeur administrative, la SHQ diminuera en peu de temps le nombre d'Offices Municipaux d'Habitation (OMH) en les regroupant au sein d'entités régionales;
- CONSIDÉRANT** que cette réorganisation inquiète les dirigeants de l'OMH de Petit-Saguenay;
- CONSIDÉRANT** les membres du Conseil municipal s'interrogent quant au maintien des services de proximité;
- CONSIDÉRANT** la crainte des impacts négatifs pour les locataires face à cette nouvelle structure;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- DE** recommander à la SHQ de maintenir le statu quo sur leur décision de fusionner les petits OMH;
- QUE** si aucune autre solution n'est envisageable, il serait souhaitable que les tâches administratives soient effectuées par les employés du centre de service de l'OMH de Ville de Saguenay qui a déjà en place tout le personnel en cette matière;
- DE** déléguer les services de conciergerie et d'entretien des bâtiments, avec les budgets alloués par la SHQ, aux municipalités favorisant ainsi la qualité de vie, la sécurité et offrant un service personnalisé aux locataires;
- ET DE** transmettre cette résolution à la SHQ, à l'OMH de Ville de Saguenay, ainsi qu'aux municipalités concernées au Saguenay.

**5.2 2015:10:187 DEMANDE DE COMMANDITE CALENDRIER 2016-2017
ASSOCIATION PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
RÉGION 02 (50\$) (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

- CONSIDÉRANT** que l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. demande des commandites pour la confection d'un calendrier 2016 et 2017 à caractères agrandis qui sera distribué aux personnes handicapées visuelles de la région;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 50 \$ (Ch. 4363) à l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc., pour la confection d'un calendrier 2016 et 2017 à caractères agrandis qui sera distribué aux personnes handicapées visuelles de la région.

**5.3 2015:10:188 APPUI SADF, AGENTS DE DÉVELOPPEMENT 2016
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et la Municipalité régionale de Comté du Fjord-du-Saguenay (MRC) en rapport avec le Fonds de Développement Territorial (FDT) est en voie de se signer;

CONSIDÉRANT l'importance du travail de l'agent de développement dans les milieux ruraux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la Société de développement de l'Anse-aux-Foins dans sa demande auprès du nouveau FDT afin de réserver un montant pour conserver le poste des agents de développement.

**5.4 2015:10:189 INVITATION SAINT-FÉLIX-D'OTIS 2 OCT. 2015
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité invite les maires du Bas-Saguenay à l'inauguration de leur Parc intergénérationnel le 2 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Ginette Côté, à assister à l'inauguration du Parc intergénérationnel de Saint-Félix-d'Otis le 2 octobre 2015 et remboursera ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives;

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2015:10:190 DÉLÉGATION RENOUVELLEMENT CONVENTION COLLECTIVE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la convention collective avec les employés syndiqués de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité interne pour négocier le renouvellement de la convention avec les employés et le syndicat;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal nomme madame Ginette Côté, mairesse, ainsi que les conseillers Jérôme Boudreault et Emmanuel Tremblay, pour négocier le renouvellement de la convention collective avec les employés de la municipalité de Petit-Saguenay et le syndicat.

6.2 2015:10:191 INVITATION PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : MARDI 6 OCT. MRC DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay convoque la troisième réunion de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 6 octobre 2015 à Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale siège sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Gagné à participer à cette réunion du PGMR le 6 octobre prochain et remboursera ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

6.3 2015:10:192 MANDATER LA MRC D'ALLER EN APPEL D'OFFRES CONJOINT POUR L'ACHAT DE BACS RECYCLAGE ET D'AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT l'ajout de la villégiature et des industries, commerces et institutions dans la collecte des matières recyclables dès 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin de bacs de récupération supplémentaires pour couvrir les nouveaux secteurs de collecte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres conjoint pour l'ensemble des municipalités locales;

CONSIDÉRANT l'article 14.3 du Code municipal du Québec permettant de conclure une entente intermunicipale dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de procéder à un appel d'offres conjoint pour l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC pour l'achat de bacs de récupération;

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale pour le lancement d'un appel d'offres conjoint pour l'acquisition de bacs de récupération pour l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres conjoint pour l'acquisition de bacs de récupération pour l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont vingt (20) bacs pour la municipalité de Petit-Saguenay;

ET D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document nécessaire au processus d'appel d'offres.

**6.4 2015:10:193 ADOPTION RÈGLEMENT 15-300 MODIFIER ARTICLE 8
DU RÈGLEMENT 14-285 RELATIF À UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES (C.M. Art. 83)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

RÈGLEMENT N° 15-300

Ayant pour objet de modifier l'article 8 du règlement 14-285
relatif à un programme d'aide financière aux entreprises.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement 14-285 instaurant un Programme d'aide financière aux entreprises;

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement 14-285 spécifie que le directeur général et l'inspecteur sont mandatés pour valider l'admissibilité des demandes reçues pour ensuite soumettre des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a pas de pouvoir discrétionnaire lors de l'application d'un règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 8 pour que le directeur général soit le seul à pouvoir faire appliquer le règlement en fonction des critères décrits et du budget de disponible;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Benoît Lavoie lors de la séance du 14 septembre 2015;

Résolution 2015:10:193

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement portant le numéro 15-300, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le libellé de l'article 8 du règlement no 14-285 est remplacé, à toutes fins que de droits, par le libellé suivant :

« *Article 8 – ADMINISTRATION DU PROGRAMME*

Le programme d'aide financière aux entreprises est administré par la municipalité qui mandate le directeur général pour valider l'admissibilité des demandes en vertu du présent programme. Le directeur général est aussi responsable d'appliquer le dit règlement, si toutes les conditions et critères sont respectés et que le budget municipal pour l'exercice financier visé permet le remboursement de l'aide demandé (voir article 3).

Le propriétaire qui désire se prévaloir du présent programme doit déposer une demande en utilisant le formulaire à l'annexe A. La date limite pour déposer une telle demande est le dernier jour de l'exercice financier pour lequel la demande est faite. L'analyse des demandes par le conseil municipal se fera dans les 60 jours premiers jours de l'année financière suivant le dépôt d'une demande. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Passé adopté par le conseil municipal lors d'une séance régulière tenue le 5 octobre 2015 et signé par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

Avis de motion donné le 14 septembre 2015
Adopté le 5 octobre 2015
Publié le 6 octobre 2015

Ce règlement a été retranscrit aux pages 962 à 963

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

7.1 2015:10:194 COURS DE RCR POMPIERS (6 PERSONNES À 55 \$) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la carte de soins RCR/épinéphrine de 6 pompiers est échue;

CONSIDÉRANT que cette carte est obligatoire pour tous les pompiers;

CONSIDÉRANT que M. Alain Simard, technicien ambulancier paramédic, a offert ses services pour donner la formation au coût de 55 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de M. Alain Simard pour la formation RCR/épinéphrine de 6 pompiers de la municipalité pour un total de 330 \$ (Ch. 4359)

7.2 2015:10:195 APPEL DE CANDIDATURES FIN DE SEMAINE DE GARDE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire embaucher une personne supplémentaire pour faire la garde de fin de semaine;

CONSIDÉRANT que cette personne travaillerait une fin de semaine sur quatre du vendredi midi au lundi matin 8h00;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale à lancer un appel de candidatures pour un gardien de fin de semaine supplémentaire;

7.3 2015:10:196 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Petit-Saguenay désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Petit-Saguenay prévoit la formation de 2 pompiers à temps partiel au cours de la prochaine année, dans les diverses formations proposées, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)

8.1 2015:10:197 PRIORITÉ TRAVAUX DE VOIRIE 2015 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 promesses de subventions pour un total de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que ma dame Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître, a soumis au conseil municipal une liste de travaux à prioriser;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de prioriser et aller en appel d'offres pour les travaux suivants :

Début du chemin St-Louis : excavation et asphaltage sur 76 pieds
Pied de la côte chemin St-Louis : asphaltage sur 723 pieds
Chemin St-Etienne (côte Antoine L.) : asphaltage sur 220 pieds

9. URBANISME

9.1 2015:10:198 SUBDIVISION LOT 29 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 29 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Marc-André Boudreault et madame Renée-Claude Morin;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit de se prononcer pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 29 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin de créer le lot **29-1 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

9.2 2015:10:199 SUBDIVISION LOT 16 RANG NORD CH. SAINT-ETIENNE CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 16 rang Nord chemin Saint-Étienne, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Nicolas Lachance et madame Isabelle Tardif Audy;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit de se prononcer pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 16 rang Nord chemin Saint-Étienne, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 16-2 rang Nord chemin Saint-Étienne**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2015:10:200 ACHAT PUBLICITÉ CAHIER SPÉCIAL SYMPOSIUM PROGRÈS-DIMANCHE (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le Progrès-Dimanche prépare un Cahier spécial sur l'édition 2015 du Symposium provincial des villages en couleurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité est intéressée à acheter une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

IL EST APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte d'acheter une publicité dans le cahier spécial du Progrès-Dimanche de l'édition 2015 du Symposium provincial villages en couleurs, au coût de 845.75 \$ plus taxes pour 2/5 page en couleurs.

10.2 2015:10:201 SUBVENTION CLUB DE L'ÂGE D'OR 250 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay sollicite une aide financière pour soutenir leurs activités pour la prochaine année

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde

APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une aide financière de 250 \$ (Ch. 4361) au Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay.

**10.3 2015:10:202 STATION MONT-ÉDOUARD : PROGRAMME DE
GRATUITÉ CARTES DE SAISONS 1 000\$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT qu'encre cette année, le Mont-Édouard offre aux municipalités avoisinantes du Bas-Saguenay de participer au programme de gratuité des cartes de saison pour les enfants de 13 ans et moins pour un montant de 1000\$ pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ce programme permet à tous les enfants de moins de 13 ans de la municipalité de pouvoir skier gratuitement à la station durant la saison hivernale. Cela permet à chaque jeune de maintenir une saine habitude de vie tout en pratiquant un sport qui leur permet de faire de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité participante recevra une passe corporative pour utilisation discrétionnaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler sa participation au programme pour la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler sa participation au programme de gratuité des cartes de saisons de la Station Mont-Édouard pour les enfants de 13 ans et mois au montant de 1000 \$ (Ch. 4360)

**10.4 2015:10:203 ACHAT 4 BILLETS SOIRÉE-BÉNÉFICE CLUB DE
MOTONEIGE DU FJORD 120 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord organise une soirée-bénéfice le 7 novembre 2015 au Centre des Loisirs de Rivière-Éternité au coût de 30 \$ du billet;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédéric Houde
APPUYÉ PAR M. Francis Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal achète 4 billets pour un total de 120 \$ (Ch. 4362) pour la soirée-bénéfice du Club de motoneige du Fjord pour la saison 2015-2016.

11. VARIA

**11.1 2015:10:204 CONTRAT REMPLACEMENT DE 2 POMPES (33 643,80\$+tx)
POSTE POMPAGE PP-1 TAXE D'ACCISE 2014-2018 (C.M. Art. 936-83-204)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les deux (2) pompes submersibles du poste de pompage des eaux usées de la rue Tremblay (PP-1) et

que cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, qui dit qu'une municipalité peut adjuger un contrat par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$:

CONSIDÉRANT que la contremaître et inspectrice en bâtiment, Mme Mireille Lavoie, a procédé selon les règles prescrites de l'article 936 du Code municipal, en invitant 4 entrepreneurs et a reçu la soumission suivante :

Pompes Saguenay	38 681.96 \$
-----------------	--------------

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay retienne les services de Pompe Saguenay, au montant de 38 681.96 \$ incluant les taxes, pour le remplacement des deux (2) pompes submersibles du poste de pompage des eaux usées de la rue Tremblay (PP-1);

QUE l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**11.2 2015:10:205 MANDATER AVOCAT POUR NÉGOCIER AVEC
INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR LE PRÊT AVEC SOCIÉTÉ VVF
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la Société de gestion V.V.F. St-Etienne a obtenu un prêt d'Investissement Québec pour réaliser des travaux d'amélioration des installations du Village Vacances de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'Investissement Québec demande des modifications au bail emphytéotique en vigueur entre la municipalité de Petit-Saguenay et la Société de gestion V.V.F. St-Etienne pour signer le prêt hypothécaire;

CONSIDÉRANT que vue la complexité du dossier le conseil municipal désire mandater un avocat;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay mandate Me Gaston Saucier pour négocier avec Investissement Québec les modifications au bail emphytéotique qui conviendront à toutes les parties;

11.3. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de septembre, BIOLAB, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de septembre 2015.
2. En date du 15 septembre, Gagnon Minier notaires, Me Lisianne Minier, notaire, transmettant l'acte de vente de l'édifice du 37 rue Dumas (ancienne Coop) aux Ateliers Bois de Fer accompagné du chèque de 1000 \$.
3. En date du 15 septembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, transmettant un chèque de 928.57 \$ correspondant au 2^e versement 2015 pour le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel.
4. En date du 18 septembre, Revenu Québec, transmettant un avis de remboursement de TPS au montant de 2651.36 \$.
5. En date du 22 septembre, Revenu Québec, transmettant un avis de remboursement de TPS au montant de 7287.66 \$.
6. En date du 22 septembre, gouvernement du Canada, transmettant un chèque de 3882 \$ correspondant à la subvention pour l'embauche des étudiants pendant l'été 2015.
7. En date du 15 septembre, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de juillet 2015, pour un montant de 203.43 \$.
8. En date du 22 septembre, Apsam, invitant à la rencontre régionale annuelle qui se tiendra à Alma le 21 octobre avec un atelier sur la gestion de la signalisation des travaux routiers.
9. En date du 24 septembre, Fédération québécoise des Municipalités, transmettant un résumé de la proposition finale du gouvernement ainsi qu'une copie de l'entente de principe pour le pacte fiscal avec les municipalités 2016-2019.
10. En date du 25 septembre, Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, Maxime St-Laurent, directeur à l'accueil, confirmant une aide financière au prolongement des opérations du bureau d'information durant la période comprise entre la fête du Travail et l'Action de grâce, pour un montant maximum de 1488 \$.
11. En date du 15 septembre, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière, transmettant une copie de résolution d'appui pour demander au gouvernement du Canada d'intervenir pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons d'épinette.
12. En date du 4 septembre, cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Stéphane Lacasse, attaché politique, accusant réception de la résolution concernant la propagation de la tordeuse d'épinette.
13. En date du 24 septembre, Régie des rentes du Québec, transmettant le calendrier des activités de formations qui se tiendront en janvier et février à Québec ou Montréal.
14. En date du 24 septembre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant l'avis de dépôt au cadastre officielle du canton Dumas de la création du lot 53-3 Rang 1 Est Petit-Saguenay (Jean-Marie Gagné).
15. Sans date, ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion, invitant à organiser des activités pour la semaine québécoise des rencontres interculturelles.

16. Sans date, Association de l'aluminium du Canada, invitant à la réception annuelle qui se tiendra 6 octobre à Montréal.

OFFRES DE SERVICE

MaestroVision : Enregistrement et diffusion Internet des séances du conseil
Maltais Maltais avocats : Formation privée pour élus
Avocats Le Corre & ass. : Services pour renouvellement de convention collective

REVUES ET PUBLICATIONS

Bulletin Biblio.

12. RAPPORT DOSSIERS MUNICIPAUX

- Jean-François Houde informe du retour du projet pilote des samedis de magasinage au Transport adapté du 24 octobre au 15 décembre de 7h à 16h.
- Guy Houde invite la population au Symposium des Villages en couleurs du 9 au 11 octobre à l'aréna.
- Ginette Côté fait le point sur le fait que le poste de directeur général n'a pas été réouvert après le départ de M. Jérôme Bouchard.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 34, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2015:10:185 – 2015:10:187 – 2015:10:189 – 2015:10:191 – 2015:10:194 – 2015:10:200 – 2015:10:201 – 2015:10:202 – 2015:10:203 – 2015:10:204 – 2015:10:205.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

2015:10:19
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 19^e jour du mois d'octobre 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller

Emmanuel Tremblay, conseiller
Guy Houde, conseiller
Jérôme Boudreault, conseiller

Absent : Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Signatures modifications bail emphytéotique VVF
4. Signatures acte hypothécaire VVF
5. Formation comité «DE SUIVI» VVF/Municipalité
6. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:10:206 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2015:10:207 SIGNATURE MODIFICATIONS BAIL EMPHYTÉOTIQUE
SOCIÉTÉ DE GESTION V.V.F. ST-ÉTIENNE (C.M. Art. 83)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise Madame Ginette Côté mairesse et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, les modifications au bail emphytéotique avec la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne, dont la copie annexée aux Livres des délibérations sous la cote no 2015-01 fait partie intégrante de la présente résolution comme étant ici au long récit.

**4. 2015:10:208 SIGNATURE ACTE HYPOTHÉCAIRE SOCIÉTÉ DE
GESTION V.V.F. ST-ÉTIENNE (C.M. Art. 83)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise Madame Ginette Côté mairesse et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, à titre d'intervenantes, l'hypothèque immobilière de la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne / Investissement Québec / Caisse d'Économie Solidaire Desjardins, dont la copie annexée aux Livres des délibérations sous la cote no 2015-02 fait partie intégrante de la présente résolution comme étant ici au long récitée.

**5. 2015:10:209 FORMATION D'UN COMITÉ « DE SUIVI » SOCIÉTÉ
GESTION V.V.F. ST-ÉTIENNE ET LA MUNICIPALITÉ DE
PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire mettre en place un comité de suivi avec la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne qui permettra ainsi une collaboration de travail et une harmonisation des activités entre les deux (2) entités.

CONSIDÉRANT que la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne s'est engagé par la résolution 01-04-10-215 adopté lors de la séance du comité exécutif du 14 octobre 2015, à mettre sur pied et à bien définir le rôle du comité de suivi en collaboration avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay, après discussions et rencontres avec la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne, procède à la formation d'un comité « de Suivi » composé de :

1. Messieurs Frank Turcotte et Louis Tremblay du V.V.F.
2. Mesdames Ginette Côté et Marina Gagné de la municipalité
3. Madame Aurore Gagné, conseillère municipale siégeant sur le CA du V.V.F.
4. Monsieur Philôme Lafrance, directeur du développement
5. Madame Rachel Saucier, comptable agréé

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 48, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale